



Communiqué de Presse

9 septembre 2009

Grippe A dans les TPE : le gouvernement doit puiser dans ses stocks et faire baisser les coûts

A l'heure où la survie de leur entreprise est leur principale préoccupation, les patrons n'ont pas fait de la prévention contre la grippe A, une priorité. Résultat, l'immense majorité des patrons n'ont pas encore réalisé qu'ils ne pourront pas s'approvisionner en masques dans les temps et, garantir la santé et la sécurité de leur personnel conformément aux obligations inscrites dans le Code du Travail. Les TPE-PME n'ont pas passé commande au début de l'été en raison de soucis de trésorerie et des incertitudes qui pèsent sur la pandémie. L'acquisition de masques représente une charge d'exploitation supplémentaire malvenue dans un contexte de suppression des facilités de caisse. De plus, les incertitudes concernant l'ampleur de la pandémie, sa durée et ses conséquences concrètes dans l'entreprise, n'ont pas incité les patrons à s'équiper et à risquer de se retrouver avec des masques qui n'auront pas servi et qui seront périmés dans quelque temps comme cela est déjà arrivé avec la grippe aviaire.

S'agissant du prix des masques, les tarifs varient au moins du simple au triple d'un fournisseur à l'autre et selon la quantité commandée, et donc la taille de l'entreprise : moins l'entreprise compte de personnel, plus le coût d'équipement est élevé. Ainsi, un masque FFP2 destiné aux personnes en contact avec le public comme les commerçants, coûte autour de 0,67 euros pour une boîte de 4000 - 1,15 euros TTC l'unité pour 400 chez le même marchand, soit 71% plus cher. Sachant que l'on compte quatre masques par personne et par jour et qu'il est recommandé de s'équiper pour six semaines, la protection contre la pandémie revient à 138 euros minimum par salarié d'une TPE (frais de livraison non compris), soit une amputation de 7,5% du revenu moyen d'un patron (1850 euros par mois) pour chaque salarié protégé. En revanche, le prix tombe à 0,16 euros TTC pour un masque chirurgical qui protège uniquement les autres de la grippe A et qui sera destiné au personnel : ce masque doit être changé toutes les 4 heures, soit 10 euros pour les six semaines. Mais en réalité, le patron devra équiper tous ses salariés de masques FFP2 qui protègent aussi des projections d'autrui s'il veut s'assurer de répondre à son obligation de résultat en matière de protection de la santé de ses employés ! Sinon sa responsabilité pourra être engagée... Enfin, ces simulations minimisent sans doute le coût réel d'équipement en cas de pandémie car à chaque fois que le masque est retiré, il ne peut plus servir et doit être remplacé...

Compte tenu des délais de livraison des masques (16 semaines aujourd'hui) et de la date annoncée d'arrivée de la pandémie (à l'automne), il est en réalité déjà trop tard pour des centaines de milliers de TPE-PME pour s'équiper via les réseaux de distribution classiques. Le Cerf suggère donc que le gouvernement, qui a asséché le marché, puise dans ses stocks (1 milliard de masques chirurgicaux pour le grand public et 537 millions de masques FFP2) et alimente au fur et à mesure de la demande, les services de santé au travail qui seront chargés de faire la distribution auprès de leurs adhérents. Le Cerf a déjà exposé le rôle que devait jouer la médecine du travail pour gérer les stocks au plus près des besoins et pour que les TPE bénéficient des meilleurs tarifs (1). Un masque ne doit pas coûter plus cher pour un patron de TPE que pour le service achat d'une grande entreprise. Surtout, il est nécessaire de s'assurer que les masques arrivent à temps là où les besoins seront confirmés, au risque, sinon, de rendre l'ensemble du dispositif inopérant.

(1) Communiqué du 2 septembre 2009 – Grippe A : les TPE sacrifiées
<http://www.lescreateurs.org/090902-pandemie-grippe-a.pdf>

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org